

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00572**

**REGIE ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - REMUNERATION  
DU DIRECTEUR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211216-D20210057210

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**REGIE ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - REMUNERATION  
DU DIRECTEUR**

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé la gestion en régie comme mode de gestion du service public d'assainissement des eaux usées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur le territoire des communes membres de Saint-Etienne Métropole à l'exception des services dont la gestion du service est déléguée par un contrat de délégation de service public.

Par cette même délibération, le Conseil Métropolitain a approuvé la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « Régie d'Assainissement de Saint-Etienne Métropole » ayant pour objet la gestion du service public d'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Afin de préparer la mise en exploitation de cette régie, il convient de recruter un directeur dont la rémunération est fixée par le Bureau Métropolitain sur proposition du Président conformément à l'article R.2221-73 du CGCT. Il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs en chef de la fonction publique territoriale et du régime indemnitaire correspondant en vigueur à Saint-Etienne Métropole. Le conseil d'exploitation de la Régie, réuni le 29 novembre 2021, a émis un avis favorable à cette désignation.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve de fixer la rémunération du directeur de la régie Assainissement de Saint-Etienne Métropole sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs en chef de la fonction publique territoriale et du régime indemnitaire correspondant en vigueur à Saint-Etienne Métropole.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU